



Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

COMMENTAIRES CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CAS DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Mémoire

Résumé

Déposé dans le cadre de l'audience publique portant
sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

12 mai 2021

Table des matières

1. Mise en contexte.....	2
1.1. Démographie.....	2
1.2. Matières résiduelles.....	2
1.3. Gestion des matières résiduelles.....	3
1.4. Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis.....	4
2. Commentaires à l'intention du BAPE.....	8
2.1. Prise en compte de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles.....	8
2.2. Autonomie locale.....	8
2.3. Proximité de traitement.....	10
2.4. Prévisibilité.....	11
3. Conclusion.....	13
4. Références.....	14

Rédaction et révision

Vincent Dufour

Coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Anne Gauvin Forest

Conseillère en gestion des matières résiduelles

1. Mise en contexte

1.1. Démographie

La MRC de La Matapédia et la MRC de La Mitis sont situés à l'extrémité Est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Les MRC voisines sont les MRC de La Matanie, de Rimouski-Neigette et d'Avignon.

Tableau 1 – Données démographiques des MRC de La Matapédia et de La Mitis

	MRC de La Matapédia	MRC de La Mitis
Nombre de municipalités	18	16
Chef-lieu	Amqui	Mont-Joli
Superficie	5 433,57 km ²	2 295,09 km ²
Population (ISQ, 2020)	17 659	18 079
Âge médian (ISQ, 2020)	51,7	50,3

1.2. Matières résiduelles

La Matapédia et La Mitis génère annuellement entre 16 000 et 17 000 tonnes métriques (tm) de déchets. Environ 75% de ces déchets proviennent du milieu résidentiel et des Institutions, Commerces et Industries (ICI). Environ 15 % sont des rejets du Centre de tri de Mont-Joli et le reste des écocentres, des matériaux de construction (CRD) et autres.

Le centre de tri de Mont-Joli appartient au Groupe Bouffard inc. et traite annuellement entre 25 000 et 30 000 tm de matières recyclables provenant des MRC de La Matapédia, de La Mitis, de La Haute-Gaspésie, de La Matanie, de Rimouski-Neigette, d'Avignon et de Bonaventure ainsi que d'autres municipalités du Bas-Saint-Laurent. Avec un taux de rejets entre 10 et 20 %, ceci explique les grandes quantités. Les quantités de déchets générés annuellement pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis sont ventilées selon leur provenance dans le Tableau 2.

Tableau 2 – Quantités de déchets issus des MRC de La Matapédia et de La Mitis (tm)

	2017	2018	2019	2020
Résidentiels	7737,8	7921,8	7822,5	7860,2
ICI	5085,7	4925,1	5175,2	4878,1
Encombrants	148,2	218,4	130,7	172,6
Centre de tri de Mont-Joli*	1391,5	2388,5	923,9	1863,5
Écocentre Amqui	138,0	95,9	104,5	148,9
Écocentre Causapscal	93,2	66,1	71,6	55,9
Écocentre Sayabec	114,4	106,3	78,4	75,9
Écocentre de La Mitis	474,2	756,3	772,8	608,4
CRD	884,2	341,6	391,8	484,4
Carcasse animaux			7,9	12,8
TOTAL - Déchets	16067,1	16820,1	15479,2	16281,6

Source : Centre de transfert Matapédia-Mitis de Mont-Joli

*Les données du Centre de tri sont partielles en raison d'un déchargement directement au LET de Cacouna. Le réel est autour de 2500 à 3000 tm.

1.3. Gestion des matières résiduelles

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, les MRC sont tenues d'établir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour une période de 7 ans. Les PGMR en vigueur dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis couvrent la période de 2016 à 2022. En 2021, les MRC adopteront un PGMR conjoint qui couvrira la période de 2023 à 2029. La RITMR Matapédia-Mitis est mandaté par ces MRC pour la rédaction du PGMR.

Les MRC de La Matapédia et de La Mitis mettent en œuvre leur PGMR via des ressources de la RITMR Matapédia-Mitis, soit un coordonnateur en gestion des matières résiduelles et une conseillère en gestion des matières résiduelles.

Dans La Matapédia, les 3 écocentres (situés à Amqui, Causapscal et Sayabec) appartiennent à la MRC et un mandat est confié à l'organisme Écosite de La Matapédia pour la gestion de ces écocentres. Dans La Mitis, l'organisme Écocentre de La Mitis est propriétaire et responsable de la gestion de l'écocentre situé à Mont-Joli. La gestion financière de l'Écocentre de La Mitis est faite par la MRC de La Mitis. Dans les 2 cas, les MRC versent des quotes-parts à ces organismes pour la gestion des écocentres sur leur territoire respectif.

Les municipalités locales possèdent la compétence de collecte porte-à-porte des résidences et des commerces. La majorité des ICI utilisent les services municipaux de collecte.

Le traitement des matières résiduelles est la compétence des MRC. Les deux MRC ont créé et mandaté la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) afin d'opérer les structures nécessaires au traitement des matières résiduelles et prendre entente avec des sites de traitement des matières résiduelles.

Les matières recyclables sont traitées au Centre de tri Bouffard de Mont-Joli. La RITMR Matapédia-Mitis était propriétaire de ce centre de tri jusqu'en 2014. Le centre de tri a été vendu au Groupe Bouffard inc. avec un contrat de 10 ans pour le traitement des matières recyclables.

La RITMR Matapédia-Mitis a depuis 2015 une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour le traitement des déchets au Lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna et une autre pour le traitement des matières organiques à l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte de Rivière-du-Loup (SÉMER). Afin de limiter le transport des camions de collecte vers ces sites localisés à plus de 125 kilomètres, les matières résiduelles issues des collectes résidentielle et commerciale sont transbordées dans des semi-remorques au Centre de transfert Matapédia-Mitis situé à Mont-Joli, optimisant ainsi le chargement et permettant de réduire au tiers la nécessité en transport.

L'entente pour la disposition au LET de Cacouna prévoit que 12 000 tm seront enfouies à ce LET et que la RITMR Matapédia-Mitis doit disposer de l'excédent dans un autre LET. La Ville de Rivière-du-Loup compense pour la différence de coût. En 2019, l'excédent d'environ 6000 tm a été disposé au LET de St-Rosaire, en 2020 au LET de St-Alphonse et pour 2021 à 2023, l'excédent sera disposé au LET de St-Rosaire.

1.4. Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis

Lors de la rédaction des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, il a été décidé d'évaluer la possibilité de mettre en place une plateforme de compostage locale dans une optique de développement durable et

régional en visant la réduction des coûts économiques et environnementaux de la gestion des matières résiduelles, notamment par une réduction du transport qui équivaut à 85 000 kilomètres par année. De plus, cette façon de traiter les matières organiques permettrait une redistribution de compost aux citoyens, qui est fortement en demande par ceux-ci. De plus, le retour aux citoyens est un bon incitatif à détourner ces matières de l'enfouissement en plus de redonner un engrais naturel aux participants.

Durant l'évaluation, la RITMR Matapédia-Mitis a constaté que le traitement des déchets par la Ville de Rivière-du-Loup et des matières organiques par la SÉMER étaient indissociables selon les ententes et règlements. L'idée de faire une plateforme de compostage et, par conséquent, ne plus envoyer ces matières organiques à la SÉMER, ferait qu'il deviendrait proscrit d'envoyer les déchets au LET de Cacouna. La conclusion fut qu'un nouveau site de traitement des déchets serait alors nécessaire.

Des alternatives de traitement des déchets vers un autre LET ont donc été étudiées. Les villes de Rimouski et Matane, qui possède les LET les plus près, ont refusé d'accepter les matières de La Matapédia et de La Mitis en mentionnant vouloir allonger la durée de vie de leurs installations. Les autres LET qui accepteraient les matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis sont à des distances plus éloignées que Cacouna, augmentant ainsi drastiquement les coûts et les émissions de gaz à effet de serre liés au transport.

- La RITMR Matapédia-Mitis a commandé deux études en 2019 afin de déterminer la viabilité d'un projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles qui permettrait un traitement local des matières organiques et des déchets. Cette multiplateforme posséderait trois installations afin de permettre un partage des ressources humaines et matérielles : Une plateforme de compostage pour les matières organiques domestiques et commerciales de La Matapédia et de La Mitis;
- Un lieu d'enfouissement technique (LET) moderne fonctionnant sous le principe de mise en ballots par presse hydraulique afin d'augmenter la compaction des déchets, réduisant ainsi l'espace nécessaire à l'enfouissement, les eaux de

lixiviation et les dommages à l'environnement. Cette presse serait dans un bâtiment afin d'éviter l'éparpillement des déchets;

- Un écocentre permettant un détournement maximal des matériaux de construction, résidus domestiques dangereux, encombrants et autres matières valorisables qui seraient autrement destinées à l'enfouissement.

Ces deux études ont démontré la viabilité du projet de multiplateforme face au statu quo.

D'autres solutions alternatives ont été explorées dans ces études telles que la biométhanisation et le tri mécanisé des matières organiques ou l'incinération, la gazéification et la pyrolyse des déchets. Toutefois, les faibles quantités de matières organiques et de déchets générées dans La Matapédia et dans La Mitis font que ces solutions alternatives ne sont pas réalisables à des coûts acceptables.

Le projet de Multiplateforme GMR Matapédia-Mitis vise ainsi l'implantation d'une multiplateforme couvrant trois volets : plateforme de compostage, lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre. Sa localisation serait dans la Municipalité de Saint-Moïse dans La Matapédia, une municipalité qui se situe au centre des deux MRC, pour limiter le transport des camions de collecte.

Le projet s'appuie sur les trois dimensions du développement durable (acceptabilité sociale, préservation de l'environnement et réduction des coûts) et est réalisé en partenariat entre la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ainsi que ces MRC. L'acceptabilité sociale est cruciale à la réalisation du projet puisque le projet est pour les citoyens mais également, avec leur compréhension des enjeux, la réduction à la source sera favorisée. Des démarches ont déjà été faites pour donner l'information et une ligne ouverte est disponible pour tous. La mise en opération du projet est prévue pour 2024.

Les objectifs du projet sont :

- Réduire les coûts de traitement des matières organiques et des déchets;

- Permettre le retour du compost aux citoyens qui participent au bac brun;
- Viser la réduction des déchets enfouies autant que possible;
- Obtenir une prévisibilité à court-moyen-long terme de notre gestion des matières résiduelles, incluant la prévisibilité des coûts;
- Être à la fine pointe de la technologie pour un traitement écologique des matières résiduelles à petite échelle;
- Offrir un service de proximité pour la gestion des matières organiques et des déchets, limitant ainsi les gaz à effet de serre générés en réduisant de 85 000 km le transport de ces matières;
- Avoir une autonomie locale du traitement de nos matières dans un but de développer des projets d'économie circulaire;
- Créer des emplois locaux.

Tableau 3 - Comparatif des coûts annuels pour le traitement des déchets et des matières organiques entre le réel (2020) et l'estimation du projet (2025)

	TARIF 2020 (RÉEL)	TARIF 2025 (ESTIMÉ)
Compostage des matières organiques	10,00 \$ per capita + 41,97 \$/tm	110,00 \$/tm
Enfouissement des déchets	146,33 \$/tm	123,50 \$/tm
Coût annuel pour 16 000 tm de déchets 2 500 tm de matières compostables	2,8 millions \$	2,3 millions \$
Économies potentielles annuelles :		500 000 \$

2. Commentaires à l'intention du BAPE

Étant donné la nature du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles et dans une optique de gestion des matières résiduelles locales et de l'atteinte des objectifs de réduction des déchets, la RITMR Matapédia-Mitis a conclu qu'il était important de participer aux travaux du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes et de soumettre des commentaires via ce mémoire afin que l'avis des municipalités et MRC de La Matapédia et de La Mitis soit pris en compte dans les recommandations finales.

2.1. Prise en compte de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles

L'élimination des déchets n'est qu'une partie de la gestion des matières résiduelles. Même si elle demeure une partie majeure encore à ce jour, les objectifs locaux et nationaux visent de réduire les quantités de déchets envoyées à l'enfouissement par l'application du concept des 3RV-E (Réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et si c'est impossible, l'élimination). Pour ce faire, la RITMR Matapédia-Mitis, comme les autres entités municipales impliquées dans la gestion des matières résiduelles au Québec, a mis en place diverses stratégies, infrastructures et signé des ententes afin de réduire les déchets ou en disposer convenablement.

Tel que mentionné dans la mise en contexte, le projet de Multiplateforme GMR de la RITMR Matapédia-Mitis s'inscrit dans une optique plus large que l'enfouissement. Seul, un projet de lieu d'enfouissement technique ne serait possiblement pas une alternative viable et l'acceptabilité sociale serait difficile à atteindre. Seule, une plateforme de compostage fait que la RITMR Matapédia-Mitis devra trouver un nouveau lieu de disposition pour ses déchets et l'exercice étant fait, il n'y a pas de LET où il y a une viabilité économique et écologique d'en faire la disposition. Par contre, ensemble, ces infrastructures deviennent viables pour La Matapédia et La Mitis.

2.2. Autonomie locale

Les MRC ont la responsabilité des PGMR et une application en est faite sur le territoire par les MRC et les municipalités. Le PGMR visant un objectif de réduction des déchets, il doit y avoir une certaine autonomie des MRC et municipalités pour agir, tant au niveau de l'éducation

à une saine gestion des matières résiduelles qu'aux solutions de récupération et de traitement offertes.

Appliquer au niveau local, la RITMR Matapédia-Mitis, comme d'autres entités municipales, est cliente de l'usine de biométhanisation de la SÉMER. Ainsi, même si l'usine produisait des revenus, la RITMR n'aurait aucun retour financier. Même si les coûts de traitement étaient à 0, il y aurait des frais et un impact environnemental pour le transport des matières à plus de 125 kilomètres. En ajoutant à cela la possibilité de retour de compost aux citoyens, d'autant plus que la demande citoyenne est forte, l'autonomie de gestion des matières organiques devient une solution intéressante, mais doit passer par une autonomie totale de la gestion des matières résiduelles tel qu'expliqué dans la mise en contexte.

De plus, une gestion municipale des matières résiduelles ne vise pas le profit uniquement, mais plutôt d'offrir le meilleur service au meilleur prix et d'atteindre les objectifs de réduction des déchets par les moyens disponibles. En évitant de prêter de mauvaises intentions, un danger d'un lieu d'enfouissement technique privé dont le profit dépend des quantités de déchets entrantes est qu'il n'y aura aucun incitatif à ce qu'il y ait une réduction des déchets.

Autre point important : Afin d'avoir une autonomie de gestion des matières résiduelles, il faut avoir accès aux aides financières disponibles. Dans le cadre d'un LET, il n'y a aucune aide financière. Pour le traitement des matières organiques, le MELCC a ouvert le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). dans le cadre du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce plan d'action prévoyait à l'époque un bannissement de l'élimination des matières organiques, une mesure qui n'a finalement jamais été mise en action par le gouvernement du Québec, mais dont de nombreuses municipalités ont dû agir pour y répondre. L'usine de biométhanisation de la SÉMER a profité en 2014-2015 de ce programme pour le traitement des matières organiques alimentaires. Les matières de La Matapédia et de La Mitis ont été prises en compte étant donné le contexte de l'époque. Par contre, les contextes changent et les volontés politiques municipales également, mais le programme a conservé un élément majeur, soit que les matières prises en compte dans un projet ne peuvent être prise en compte dans un

autre. Cette modalité est compréhensible, on ne veut pas payer 2 fois pour le traitement de la même matière, mais elle crée un désavantage pour les municipalités qui ont pris des décisions similaires dans un contexte qui a par la suite été modifié par les décisions du gouvernement du Québec. Ainsi, dans le cadre du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles, la RITMR Matapédia-Mitis pourra demander une aide financière au PTMOBC, mais uniquement pour les résidus verts (feuilles, branches, gazon) qui n'étaient pas pris en compte dans la demande de la SÉMER. Si la RITMR Matapédia-Mitis avait su en 2014-2015 qu'il n'y aurait pas de bannissement des matières organiques à l'élimination en 2020, peut-être aurait-elle prit son temps à faire une réflexion sur les alternatives au traitement des déchets et matières organiques dans un site externe afin de pouvoir profiter au maximum des programmes de subvention disponibles.

2.3. Proximité de traitement

La proximité de la gestion des matières résiduelles permet d'éviter des aberrations telles que le transport de déchet et de matières organiques sur de longue distance, ce qui est en porte-à-faux avec la volonté de réduction des gaz à effet de serre dans une optique de lutte aux changements climatiques. À titre d'exemple, les déchets et matières organiques de La Matapédia et de La Mitis parcourent annuellement plus de 85 000 km afin d'être traité, excluant la collecte porte-à-porte.

La proximité et l'autonomie de la gestion des matières résiduelles permettent également de faire des maillages avec le milieu, favorisant ainsi l'économie circulaire et le développement régional. Au niveau local, depuis l'annonce et la présentation du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles, plusieurs organismes, entreprises et personnes du milieu se sont manifestés afin d'établir des partenariats et développer de nouveaux aspects du projet. À titre d'exemple, une entreprise située à quelques kilomètres pourra offrir de la matière pour le recouvrement, qui n'a aucun autre potentiel de valorisation connu, plutôt que de devoir expédier cette matière à des dizaines de kilomètres pour une finalité similaire. Des solutions de valorisation de certaines matières reçues dans les écocentres, de traitement des matières organiques par mouche soldat ou de chauffage de serre à des fins d'agriculture de proximité sont également explorées pour des phases subséquentes du projet. Bien que ce soit toujours

en phase exploratoire, si la RITMR Matapédia-Mitis n'avait pas débuté les démarches afin de gérer ses matières résiduelles localement, ces démarches exploratoires n'auraient jamais eu lieu ou seraient plus difficiles.

La proximité de traitement des matières permet également d'être un outil de sensibilisation à une saine gestion des matières résiduelles. Les lieux d'enfouissement à proximité des citoyens permettent de démontrer par des visites (citoyennes ou scolaires, par exemple) l'aspect qualitatif des déchets envoyés à l'enfouissement et les impacts réels qu'ils auront. Il en va de même pour le traitement des matières, par exemple par compostage, où la proximité et un retour du compost permettront de voir l'aspect concret des efforts de réduction des déchets.

2.4. Prévisibilité

En mars 2019, la Ville de Rivière-du-Loup qui acceptait jusqu'alors l'ensemble des déchets à son LET de Cacouna décide unilatéralement d'appliquer une clause de l'entente qui limite à 12 000 tm par année la disposition de matières résiduelles en provenance de La Matapédia et de La Mitis. Cette clause n'avait jamais été appliquée en 4 ans, mais devant le dépassement récurrent de la capacité de 50 000 tm annuel du LET de Cacouna, la Ville de Rivière-du-Loup devait agir. En plus, la Ville informe qu'en raison de complication au LET de Cacouna, ce transbordement vers l'extérieur devra débuter et se faire à 100% à partir du mois de mai 2019, laissant ainsi peu de temps pour trouver une solution. La RITMR Matapédia-Mitis doit alors rapidement trouver un LET externe qui accueillera environ 6000 tm de déchets. Une entente est signée pour la disposition de cet excédent au LET de St-Rosaire, situé à environ 440 kilomètres. Les coûts supplémentaires, non-budgétés et non compensés, s'élève à plus de 250 000\$.

En octobre 2019, la SÉMER, qui subit depuis 2015 des pertes financières annuelles d'environ 1,5 millions \$ et qui vit avec un déficit accumulé d'entre 7 à 8 millions \$, décide unilatéralement que les frais d'utilisation de son usine de biométhanisation passeront d'une tarification à la tonne (93% du coût d'enfouissement + redevances à l'enfouissement) à une tarification par capita, établissant le taux à 20\$ par habitant. Pour la RITMR Matapédia-Mitis, les

coûts annuels de traitement des matières organiques passent d'environ 100 000\$ à plus de 720 000\$. Après plusieurs rencontres et face à la grogne des clients de l'usine, la SÉMER décida d'abaisser son tarif à 10\$ par habitant, ce qui reste une hausse de 350% des coûts de traitement. Aucun plan sur le moyen-long terme n'est déposé et aucune assurance n'est donné en ce qui concerne les coûts futurs pour les clients qui assument maintenant à part égale les pertes de l'usine sans avoir de gains si ou quand l'usine retrouvera la santé financière. En septembre 2020, la SÉMER a annoncé que la tarification passerait à 12 \$ par habitant, sans explication. Les nouveaux coûts équivalent à un traitement à 360 \$/tm comparativement à 158 \$/tm pour l'enfouissement.

La RITMR Matapédia a fait des analyses pour la disposition des déchets dans un autre LET et un traitement des matières organiques alternatifs, mais l'autonomie restait la solution la moins coûteuse et elle permettra en plus d'avoir prévisibilité des coûts. En faisant l'analyse du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis, il était possible de voir les coûts afférents pour les futures ouvertures de cellule d'enfouissement, de remplacement d'équipement, etc. qui auront un effet sur les coûts de traitement. Demeurer dépendant d'un site extérieur, sans contrôle sur la situation financière, sans droit de participation aux décisions, fait que la RITMR Matapédia-Mitis, comme d'autres entités municipales dépendantes de site externe, donc les citoyens et les entreprises de ces milieux, subit de façon imprévisible sur le moyen et long terme les coûts imposés sans droit de regard et parfois sans solution alternative viable autre que l'autonomie de gestion.

3. Conclusion

La RITMR Matapédia-Mitis comprend que son contexte n'est pas applicable à l'ensemble du Québec, mais tenait à faire part de ces commentaires et suggestions à la commission. En bref, dans le contexte des MRC de La Matapédia et de La Mitis, la prise en compte de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles, l'autonomie de gestion, la proximité des installations de traitement et l'assurance d'une prévisibilité à moyen-long terme sont des éléments importants dans l'atteinte des objectifs de réduction des déchets, de lutte aux changements climatiques et de développement régional.

4. Références

Projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis
<https://www.ecoregie.ca/multiplateforme/accueil.html>

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Matapédia
https://www.ecoregie.ca/images/Upload/Files/plan-gestion-matieres-residuelles/1-pgmr_matapedia_2016-2020_20161017.pdf

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Mitis
https://www.ecoregie.ca/images/Upload/Files/plan-gestion-matieres-residuelles/1-pgmr_mitis_2016-2020-20170121.pdf